



2009

LE MERCREDI 7 FÉVRIER 2018

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 7 février 2018, à 20 h 30, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Martine Caron
Edmond Leclerc
Raymond Ménard
Sylvain Tremblay

Marc-Olivier Bisson
Jacques D'Août
Sylvain Léger
Caroline St-Louis

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Andreann Thibert

Daniel Cooke

Absences

Cécile Gauthier
Anik Morin

Stéphane Mongeon

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Antoine.

Sont également présents :

Daniel Bellemare, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président et nouvelles de la FCSQ

- . Concours d'art oratoire de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin : souligne les 5 récipiendaires.
- . Cafétéria de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau : rencontre avec des membres du conseil d'administration afin de trouver des solutions permettant d'assurer la pérennité financière de la coopérative.
- . Participation aux Journées de réflexion quant à l'avenir de la formation professionnelle à l'invitation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- . Souligne la Semaine du personnel enseignant et remercie les enseignantes et les enseignants pour leur engagement.

Parole au public

Monsieur Paul Gagnon, conseiller municipal à Papineauville

- . Fait état des objectifs de la municipalité quant au Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR) et des problématiques en la matière constatées à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau. Invite le Conseil à se doter d'une politique uniforme quant à la gestion des matières résiduelles dans les écoles et centres de la commission scolaire.

Parole aux commissaires

Monsieur Raymond Ménard

- . Souligne que 400 élèves, provenant d'une quinzaine d'écoles, participeront, cette fin de semaine, au Marathon canadien de ski.

Monsieur Marc-Olivier Bisson

- . Semaine de reconnaissance du personnel enseignant : souligne l'importance de leur travail pour les élèves de la CSCV.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 68 (2017-2018)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2010

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2018

RÉSOLUTION 69 (2017-2018)

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 17 janvier 2018 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des présidences des comités et autres représentations du Conseil des commissaires

Cœur-des-Vallées en action par monsieur le commissaire Raymond Ménard :

- . Subvention à SAJO visant l'offre de camp de jour pour la période estivale.
- . Fin du financement de Cœur-des-Vallées en action : les tables de développement social assumeront le mandat jusqu'ici exercé par l'organisme.

Corporation des transports adapté et collectif de Papineau par madame la commissaire Martine Caron :

- . Obtention d'une subvention de 490 000 \$ provenant du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR)

Comité relatif aux services éducatifs par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay :

- . Présentation des séquences mathématiques
- . Politique relative à la saine alimentation

RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DES FONCTIONS ET DES POUVOIRS – ADOPTION

RÉSOLUTION 70 (2017-2018)

Attendu les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chapitre I-13.3) par l'entremise du projet de loi 105;

Attendu que l'un des objectifs de ce projet de loi visait à modifier la mission de la commission scolaire en précisant que celle-ci « doit accomplir sa mission en respectant le principe de subsidiarité et dans une perspective de soutien envers les établissements d'enseignement dans l'exercice de leur responsabilité »;

Attendu que l'article 207 de la *Loi sur l'instruction publique* définit que la subsidiarité est « le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves, des autres personnes ou des communautés concernés »;

Attendu que le projet de loi 105 visait notamment à décentraliser les pouvoirs à l'intérieur de l'organisation;

Attendu que, conformément à l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique*, le principal mécanisme de décentralisation est le *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs*;

Attendu le projet de règlement déposé et analysé par les membres du comité de gouvernance et d'éthique lors de leur rencontre du 27 novembre 2017;

Attendu la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion lors de leur rencontre du 6 décembre 2017;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 31 janvier 2018;

Attendu la recommandation du secrétaire général et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;



2011

QUE le *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs* soit adopté tel que déposé (Réf. Recueil de gestion – Règlement C.C.r. 56 2018), et qu'il fasse l'objet d'un avis public en conformité avec les termes de l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU MÉRITE SCOLAIRE 2018 EN OUTAOUAIS – CANDIDATURES DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

RÉSOLUTION 71 (2017-2018)

Attendu que l'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec vise à honorer une citoyenne ou un citoyen ayant contribué de façon exceptionnelle à l'avancement de l'éducation et particulièrement à la promotion et au progrès des commissions scolaires et du système public d'enseignement;

Attendu que la cérémonie de l'Ordre du mérite scolaire 2018 en Outaouais est prévue le 5 mai prochain et sera organisée par la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 17 janvier 2018;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE la candidature de monsieur Raynald Goudreau soit soumise par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'obtention d'une médaille d'argent de l'Ordre du mérite scolaire 2018 en Outaouais;

QUE la candidature de madame Anne-Marie Arcand soit soumise par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'obtention d'une médaille de bronze de l'Ordre du mérite scolaire 2018 en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019 – ADOPTION

RÉSOLUTION 72 (2017-2018)

Attendu qu'en vertu de l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q.C.I.-13.3), la commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

Attendu les consultations faites auprès du comité consultatif de gestion, du comité de parents et du comité de relations de travail du personnel enseignant;

Attendu la concertation régionale;

Attendu que les membres du Conseil des commissaires ont analysé le projet de calendrier scolaire lors des comités de travail du 25 octobre et du 13 décembre 2017 ainsi que le 7 février 2018;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le calendrier scolaire 2018-2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONCERTATION DES CONSEILS DES COMMISSAIRES DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE L'OUTAOUAIS

RÉSOLUTION 73 (2017-2018)

Attendu l'importance de la concertation entre les commissions scolaires de l'Outaouais;



2012

Attendu que cette concertation permet d'aborder des enjeux communs où la collaboration s'avère bénéfique pour chaque commission scolaire;

Attendu que cette concertation se concrétise déjà à différents niveaux, notamment entre les présidences, les directions générales ou entre les directions de services des commissions scolaires;

Attendu que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées souhaite mettre en place un mécanisme de concertation permettant des rencontres périodiques entre les membres des conseils des commissaires afin d'aborder des enjeux communs;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors de la session d'orientation des 27 et 28 janvier 2018;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, soit mandaté, au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, à entreprendre des discussions avec ses homologues des commissions scolaires des Draveurs, des Portages-de-l'Outaouais, des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et Western Québec visant la mise en place d'un mécanisme de concertation entre leur conseil des commissaires respectif;

QUE la présente résolution soit acheminée à la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais.

Monsieur le commissaire Sylvain Léger demande cet ajout à la proposition :

QUE la présente résolution soit également acheminée à chacune des commissions scolaires concernées ainsi qu'à chacun des membres des conseils des commissaires de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Quant à la proposition principale ainsi modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 74 (2017-2018)

Il est proposé par madame la commissaire Caroline St-Louis;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 14 mars 2018, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville.

Il est 21 h 25.

Éric Antoine,
Président

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général